



Lettre de soutien ou lettres de référence – Instructions

Dans le cadre du dossier de candidature, les candidat.e.s à une Formation de certification des animateur.rice.s doivent fournir

- une lettre de soutien s'il est parrainé.e par son organisation.
- ou
- deux (2) lettres de recommandation s'il applique en tant qu'animateur.rice indépendant.e.

Cette lettre doit mentionner spécifiquement la manière dont l'organisation soutiendra le.la candidat.e sur les points suivants :

- Fournir le temps nécessaire pour préparer et dispenser au moins trois cours de Premiers Soins en Santé Mentale (PSSM) par année d'animation afin de maintenir leur statut actif. Notez que l'exigence pour PSSM Premières Nations, Inuits et les peuples du Nord est de deux (2) cours par an.
- Fournir des locaux et/ou une plateforme en ligne pour dispenser les cours de PSSM.
- Fournir du temps aux candidat.e.s pour qu'ils puissent assister aux webinaires obligatoires, aux réunions, etc.

En outre, la lettre doit indiquer comment le.la candidat.e répond aux critères pour devenir un.e animateur.rice de PSSM :

- Expérience dans le domaine de la santé mentale et de la maladie mentale
- Bonne connaissance des troubles de santé mentale et de leur traitement
- Expérience en enseignement/formation efficace à des apprenants adultes.
- Expérience dans le réseautage avec des partenaires communautaires
- Connaissance de l'éventail des services de santé mentale
- Bonnes compétences interpersonnelles et de communication
- Attitude positive à l'égard des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale
- Enthousiasme à l'idée de réduire la stigmatisation/discrimination associée à la maladie mentale.
- Bon plan d'affaires ou soutien organisationnel pour assurer la viabilité de l'action.